

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 3 avril 2020

DÉLIBÉRATION N° CD-2020/04/03-1/11 A

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200403-lmc100000020392-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 06/04/2020

Réception Préfet : 06/04/2020

Publication RAAD : 06/04/2020

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Modification de l'Espace naturel sensible "La butte et le marais de Flagy" et cession d'un terrain départemental à la Commune de Flagy.

La Commune de Flagy a demandé au Département la cession d'une parcelle départementale située dans l'Espace naturel sensible "La butte et le marais de Flagy" pour engager les travaux de modernisation de la station d'épuration communale. En conséquence, il est proposé de modifier le périmètre de préemption départemental établi au titre des espaces naturels sensibles, afin d'en exclure la parcelle concernée et permettre sa cession.

Cette délibération propose la modification du périmètre de préemption « La butte et le marais de Flagy »

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code de l'urbanisme,

VU la délibération du Conseil général n° 1/04 en date du 17 octobre 2011 portant instauration sur l'ensemble du territoire départemental de la Taxe d'aménagement,

VU la délibération du Conseil général n° 6/02 en date du 26 novembre 2001 portant création d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles à Flagy,

VU la délibération de la Commune de Flagy en date du 2 décembre 2019 portant sollicitation auprès du Conseil départemental de modifier le périmètre de préemption de l'Espace naturel sensible « La butte et le marais de Flagy »,

VU l'avis favorable du Centre Régional de la Propriété Forestière d'Ile-de-France et du Centre Val-de-Loire transmis par courrier en date du 9 décembre 2019,

VU l'avis favorable de la Chambre d'Agriculture de région Ile-de-France transmis par courrier en date du 7 janvier 2020,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : de modifier le périmètre de préemption de l'Espace naturel sensible « La butte et le marais de Flagy » en procédant au retrait de la parcelle cadastrée section A n° 675 située à Flagy d'une surface de 950 m² du périmètre de préemption, conformément au plan annexé à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer tous les documents ou actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS : (2)

M. Pierre BACQUE
M. Bernard CORNEILLE



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne